Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212202881-20260311-2026110303-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES CÔTES D'ARMOR

Date de la convocation
26 février 2026
Date de l'affichage
26 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE DU GUÉ DE L'ISLE

Séance ordinaire du 11 mars 2026

Le mercredi 11 mars 2026, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 26 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Pierre PICHARD, Maire.**
Présents : Beurel Isabelle, Le Breton Patricia, Pichard Jean, Davenet Dominique, Janvresse François, Sylvie Ouvrard, Michèle Gauthier, Riguet Sébastien, Baron Gaston.

Pouvoir (s) : /

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : Isabelle Beurel

2026.03.11-03: Approbation du Compte Financier Unique (CFU) budget Orée du Bois

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de SAINT ETIENNE DU GUE DE L'ISLE ;
Vu le Compte Financier Unique de la commune de SAINT ETIENNE DU GUE DE L'ISLE ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212202881-20260311-2026110303-DE

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE | **B1**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	35 000,00	32 400,00	67 400,00
	Recettes réalisées (1)	B	25 000,00	6 400,08	31 400,08
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	13 661,04	17 938,91	31 599,95
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	406,11	406,11
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	25 000,00	5 993,97	30 993,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-21 338,96	-14 461,09	-35 800,05
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	3 661,04	-8 467,12	-4 806,08
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	3 661,04	-8 467,12	-4 806,08

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame Patricia LE BRETON ,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le MAIRE n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint Etienne du Gue de l'Isle

- DONNE pouvoir à M. le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,

Acte rendu exécutoire
le ……

Patricia LE BRETON, présidente,